

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1933-1934)
Heft: 34-35

Rubrik: Petite revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petite revue de la presse

Dans un remarquable — ils le sont tous — article de M. Emile Vuillermoz, qui traite de « La musique à l'écran », le collaborateur de « Candide » expose que, par le fait de l'exil — volontaire ou obligé — des grands metteurs en scène allemands, des compositeurs, des « orchestrateurs » juifs ou d'opinions contraires à l'hitlérisme, la production allemande future se voit privée de ses meilleurs éléments. Réfugiés la plupart à Paris, engagés déjà par des firmes françaises, ces concurrents étrangers ne sont pas sans causer quelque inquiétude dans le Landerneau cinématographique français. Va-t-on priver de leur gagne-pain des Français, par souci excessif d'hospitalité, ou par cette admiration qui accueille les prophètes venus de l'extérieur ?

« Il est certain qu'il y a là, pour le cinéma français, écrit M. Vuillermoz, une situation tout à fait exceptionnelle, qui mérite d'être étudiée avec le plus grand soin. On comprend fort bien que nos professionnels voient sans plaisir leur échapper des commandes fructueuses que l'on passe à leurs concurrents étrangers. Et l'on ne s'étonne pas de leur entendre réclamer à cor et à cri des règlements draconiens destinés à les protéger contre cette concurrence. *Primum vivere*. Mais la solution n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air. L'équilibre économique et artistique du cinéma n'a jamais été et ne sera jamais purement national. Il est essentiellement international. Il n'est donc pas indifférent que la production artistique allemande, attendue dans l'univers entier, se fasse à Epinay, à Joinville, à St-Maurice ou à Billancourt plutôt qu'à Babelsberg. C'est un événement considérable dont les incidences vont très loin. » Et M. Vuillermoz de conclure : « Ce qu'il faut découvrir, ce n'est pas une barrière douanière nouvelle, mais une formule intelligente et rationnelle de collaboration entre les metteurs en scène étrangers qui constituent une force internationale, et les techniciens de chez nous. Nous avons le plus grand intérêt à faire exécuter sur notre sol des chef-d'œuvre de l'écran, quel que soit l'acte de naissance de leur auteur. » Car l'Art est international et ne se perfectionne que par échanges nationaux, écrivait naguère notre rédactrice en chef, dans un article sur le « dubbing », paru dans une importante revue mondiale (R. I. C. E.).

* * *

Michel Gorel rapporte, dans « Cinémond », les propos d'un ami espagnol cultivé et profondément déçu par la production française qui passe en Espagne : « Le principal reproche que je ferai aux films français, commença mon ami, c'est de ne pas être assez français. Je suis un adversaire farouche du nationalisme, vous le savez. Mais il ne s'agit pas de nationalisme, il s'agit de ne pas abuser de la confiance du spectateur étranger, de ne pas fausser son optique, de ne pas lui montrer une série de cartes postales à la place de la vraie France. Redoute-t-on tant, dans vos studios, l'image réelle du peuple français ? Pourquoi ? Elle n'a rien de décourageant, pourtant, cette image. Qu'un peuple puisse se passer de stérile mystique, à l'heure où tous les autres s'en gavent, qu'un peuple ait le sens du bonheur terrestre, voilà ce que je trouve beau. Les films de René Clair, qui sont à mi-chemin de l'opérette intelligente à l'humour de Bardamu du *Voyage du Bout de la Nuit*, furent, dans la nuit qui plane sur votre production, la seule lueur. Là, le vrai peuple de Paris, poétique et gouailleur, baigné de sueur et abreuvé de vin rouge, montrait un peu son vrai visage. Les autres... Dites-moi pourquoi toutes ces scènes stupides dans les alcôves qui vous dégoûtent de passer la frontière ? »

L'affaire „Mélo“

La première chambre du Tribunal, présidée par M. Frémicourt, a rendu, hier après-midi, son jugement dans le procès que l'auteur dramatique Henry Bernstein a intenté à une société de cinéma à propos de son œuvre *Mélo*.

On sait que M. Henry Bernstein avait autorisé l'adaptation de sa pièce *Mélo* à l'écran. Mais lorsqu'il la vit, il estima qu'elle était dénaturée. D'où procès.

Dans ses attendus, le Tribunal, après avoir fait un grand éloge de la pièce dramatique *Mélo*, a constaté, dans l'œuvre cinématographique — et on n'a pas oublié que les juges ont vu le film dans une séance particulière — une « indéniable déformation ».

Toutefois, le Tribunal déboute M. Henry Bernstein de sa requête, car aux termes de son contrat qui est formel, il a autorisé l'adaptateur à l'écran à apporter « toutes les modifications que ce dernier jugerait nécessaires ».

Le Tribunal constate que le contrat avait le tort de n'être pas conforme au contrat-type de la Société des Auteurs, que M. Henry Bernstein a cédé ses droits et a déjà touché 24.000 francs et aussi qu'il n'apporte pas la preuve d'une transformation cinématographique faite de mauvaise foi et avec l'intention de nuire à l'honneur ou à la réputation de l'auteur.

Le Tribunal déboute M. Henry Bernstein de sa demande, ainsi que la Société des Auteurs qui s'était portée aux côtés de l'auteur dramatique. (« Hebdo-Film ».)

Une excellente initiative dans les actualités parlantes

Une excellente initiative vient d'être prise, cette semaine, par les actualités parlantes Pathé-Natan, qui ont inauguré le « commentaire-imagé » d'un événement lui-même cinématographique.

C'est ainsi qu'après avoir montré les obsèques des malheureuses petites victimes d'une promenade tragique sur un lac, un sous-titre signale la nécessité pour le ministère de l'Éducation nationale de rendre obligatoire l'enseignement de la natation.

Suivent quelques images d'enfants en train de nager. C'est simple, juste, frappant. Il convenait de signaler le fait.

(« Cinémond ».)

Brigitte Helm devant le tribunal

Mme Brigitte Helm — elle s'appelle en réalité Wessbach — a joué un mauvais sketch qui l'amène aujourd'hui devant les tribunaux.

Le 24 mars dernier, vers minuit, l'artiste regagnait son élégant domicile à l'ouest de Berlin, conduisant elle-même une puissante voiture de sport. En traversant la Kaiserplatz, elle renversa un cycliste qui, violemment projeté sur la chaussée, y resta étendu sans connaissance. Mme Brigitte Helm — alias Wessbach — continua sa route à toute vitesse sans s'inquiéter davantage du malheureux ; les cris poussés par les passants ne la décidèrent pas non plus à revenir sur ses pas et à transporter sa victime à l'hôpital voisin. Des noctambules plus charitables s'en chargèrent. (« Intransigeant ».)

„Les Aventures du Roi Pausole“ mutilées par la censure... en Angleterre

Les *Aventures du Roi Pausole*, version anglaise, de Granowsky, a provoqué de bruyantes manifestations à sa présentation à l'Empire de Londres. Le public tenait à manifester contre les coupures inopportunes et ridicules exigées par la censure ; le film fut retiré de l'affiche au bout de deux jours.

Alexis Granowsky a lui-même protesté énergiquement contre ces mutilations.

Rappelons que cette version est interprétée par Emil Jennings, Sidney Fox, Armand Bernard et José Noguero.

(« Cinémond ».)

J'attire l'attention sur le fait qu'en ma qualité de propriétaire du film „*Lachendes Leben*“ — „*Marche au Soleil*“ je suis seul en mesure de céder des licences. J'ai vendu mes droits pour la Suisse, la Belgique, le Royaume-Uni, la France ainsi que pour la plupart des pays du monde à la maison D. I. C., Paris, qui est seule qualifiée pour céder des droits de présentation pour ces pays. Je mets en garde quiconque contre une représentation non autorisée. Naturfilm Hubert Schonger, Berlin SW 11, Anhalterstr. 7.